



# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BALBIGNY (LOIRE)

SEANCE DU 11/04/2011

DATE DE LA CONVOCATION : 30/03/2011  
DATE D'AFFICHAGE : 30/03/2011

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
23	23	16

L'an deux mille onze, le onze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc REGNY, Maire.

**PRESENTS :** MRS. REGNY Jean Marc, JONINON Pierre, DELORME Jean, Mme BECARD Éliane, M. PARDON Daniel, GRANGE André, Mme CUSSIERE Marie Claude, MRS FRECON Pierre-Louis, GINOT Marc, THOMAS André, BACCONIN Stéphane, Mme PALMIER Sandrine, M. LYON Christophe, M. GALICHET Eric, Mme MICHEL Sandrine, et M. DUPIN Gilles.

**ABSENTS :** M. ARTAUD Alain (a donné pouvoir à M. DUPIN), Mme FONTVIEILLE Françoise (a donné pouvoir à Mme CUSSIERE), Mme LYONNET Joëlle (a donné pouvoir à M. LYON), M. DACHEUX Éric, Mmes BOSCO Blandine (a donné pouvoir à M. GALICHET), MRS PAYS Hervé (a donné pouvoir à Mme MICHEL), Mme DUFOUR Françoise.

**Secrétaire de Séance :** M. LYON Christophe

Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal  
Mr Thomas signale qu'il ne l'a pas reçu  
Procès Verbal adopté à l'unanimité.

## Ordre du jour :

Commission Scolaire : Compte rendu fait par Mme Bécard

## **COMPTE RENDU COMMISSION SCOLAIRE DU 23 Février 2011**

Présents :

Sandrine PALMIER- Françoise DUFOUR- Blandine BOSCO- Eliane BECARD  
Sandrine MICHEL  
Marc GINOT- Mr PETITBOUT

Excusé(s) : Mr le Maire - Françoise FONTVIEILLE

ECOLE MATERNELLE : suite au conseil d'école du 18 Février 2011

- 1 Le seuil d'entrée de l'école sera refait pendant les vacances d'été avec un plan incliné afin de permettre un accès facilité aux poussettes et chariots pour handicapés afin de répondre aux normes d'accessibilité.
- 2 La largeur des portes sera vérifiée afin quelle corresponde bien aux normes imposées pour une évacuation rapide... elle doit être supérieure à 90 cm de large

- 3 Passage de la commission de sécurité, Me CAMILONG précise que la dernière visite remonte à 2004 : les dates de visites sont en fonction de la classification de l'établissement, le DGS va vérifier qu'elle est la classification, dans le cas de classe 5 il n'y a pas d'obligation sauf si la Mairie en fait la demande.
- 4 Les buses dans la cour en « herbe » une s'est cassée toute seule, une vérification sera faite pour l'ensemble des chaînes afin d'assurer une sécurité optimale pour les enfants ; la remise en état de chaque buses devra être refaite, avec la pose d'une grille afin d'éviter que les enfants ne jouent avec les cailloux ce qui peut être dangereux pour eux.
- 5 Achat de matériel, 10 chaises, 10 tables et 5 bancs, il y a une urgence concernant les chaises, le DGS va faire le nécessaire afin de passer commande rapidement, les références du matériel choisi lui ayant été communiqué par les enseignants.
- 6 Vestiaire : Mr Perret a remis un projet au DGS afin que le nécessaire soit fait pour la transformation de ce vestiaire, afin qu'il soit plus fonctionnel et permettra un gain de place dans la salle. Les travaux se feront à partir de début Mai, date de prise de fonctions de Mr PRAT, plâtrier peintre, nouvel employé de la commune qui remplace Mr GONZALES.
- 7 Achat de jeux pour la garderie : la commission propose d'allouer la somme de 200 € dans un premier temps, afin de permettre aux instituteurs d'acheter les jeux qu'ils souhaitent, à savoir jeux de cartes, légos etc...le DGS suggère même qu'une recherche pourrait être faite sur le site Internet « le bon coin » où il y a de bonnes affaires avec un choix de jeux importants à des prix défiant toute concurrence, j'ai transmis cette info aux instituteurs ; il est également rappelé qu'en cas d'achat dans des magasins les instituteurs doivent demander un bon de commande en Mairie, quand à des achats sur Internet voir également le DGS pour les modalités de paiements.  
Mr Galichet indique que l'on trouve des jeux à prix très compétitifs auprès de l'association EMMAUS

### **PROBLEMES IMPORTANTS :**

- 1 Déplacement des enfants à accompagner à la cantine et à la garderie à 11H45 :  
Le nombre grandissant d'enfants à accompagner est passé de 25 à 35 voir 40 devient un gros problème pour la sécurité des enfants et des accompagnateurs ; sachant que le comportement de certains parents devient difficile à gérer, lorsque ceux-ci arrivent régulièrement en retard pour chercher leurs enfants, et ceci malgré des rappels fait par la Directrice ; des dispositions devront être prises pour remédier à ce problème, il va falloir en parler sérieusement.  
Les accompagnatrices, Me TIREL, et Me BRUNEL et Marie qui remplace Me FRAIOLI sont parfois insuffisantes, sachant qu'il faudrait 1 adulte pour 8 enfants : Me CAMILONG demande si au retour de congés maladie de Me FRAIOLI , ne serait il pas possible, après lui avoir demandé son avis, de l'employer 1/4 d'heure de plus en étant rémunérée, chose qu'elle fait déjà souvent de façon gratuite pour arranger le service !!! la question va lui être posée et ensuite le conseil municipal devra se prononcer.  
Il faut savoir, que le même problème se pose le soir de 17H30 jusqu'à 18H, où Me BRUNEL qui effectue le ménage, est parfois obligée de quitter son poste pour aider à accompagner les enfants à la garderie à l'école primaire.
- 2 PASSAGE PIETONS : un aménagement devra être fait devant la maison PORTERON afin que les voitures ne stationnent pas juste devant le passage , ce qui oblige les enfants à descendre le trottoir et passer sur la rue afin de contourner les voitures .
- 3 INFO de la Directrice : le seuil pour une ouverture de classe est passée de 90 enfants à 99 sachant que déjà à ce jour il fallait plutôt compter sur 100 enfants au lieu de 90 !!!!!

- 4 L'équipe enseignante félicite OLIVIER qui a effectué la taille des végétaux, ils ont remarqué la vitesse d'exécution et le soin apporté à ces tailles.

=====

## **ECOLE PRIMAIRE (Mr BASTIN) suite au conseil d'école du 23/02/2011**

- 1 BILAN des évaluations : 31 élèves de CM2 ont passé ces évaluations sur 3 jours, avec toujours le même constat, à savoir, trop tôt dans l'année, et le système de notation est binaire (acquis ou non acquis) ce qui génère un stress important pour les élèves. Les résultats des CM2 sont transmis aux parents, le constat est que la moyenne est équivalente en français par rapport aux 2 années précédentes, par contre la moyenne est inférieure aux années précédentes en MATHÉMATIQUES, cela s'explique par le fait que 6 élèves sont en très grandes difficultés en math.

- 1 AIDE personnalisée aux élèves en difficultés :  
Au 1er janvier 48 élèves ont bénéficié de cette aide  
AIDE aux devoirs : 13 élèves en bénéficient
- 2 Présentation des effectifs pour la rentrée 2011/2012  
à ce jour il y a 142 élèves, cela fluctue beaucoup, 31 départs et 28 arrivées sont prévus ce qui ferait 139 élèves.

BILAN de l'exposition des livres : 111 livres ont été vendus le bénéfice est partagé entre les 2 écoles.

Le directeur expose les projets éducatifs :

Les CM : effectuent un travail sur l'eau en partenariat avec la Com/Com  
Une action avec la ligue contre le cancer va avoir lieu, sur 3 thèmes :  
Le tabagisme, l'importance d'une activité physique et l'équilibre alimentaire.

Les CM2 : Un gendarme de la brigade motorisée de Montbrison est intervenu pour la validation de l'APER

Différentes rencontres vont avoir lieu avec USEP :

La Croix rouge interviendra auprès des :  
CM2 pour initiation aux premiers secours  
CM1 l'alimentation et l'équilibre alimentaire  
Ce1 les dangers domestiques

Un essai d'alerte incendie a eu lieu, la totalité des enfants étaient dehors en 1 minute 15.  
Un livret de compétence est remis à chaque parent d'élèves, ce qui représente 3000 photocopies (je dis bien 3000).

### **QUESTIONS DIVERSES :**

Agrandissement de la cour DITE COUR CALME, ce qui signifie pas de jeux de ballons etc afin de préserver la tranquillité des voisins, les travaux sont en cours elle devrait être opérationnelle courant mars.

La demande est faite, concernant les toilettes qui vont être installées dans cette nouvelle cour, à savoir la demande est que les toilettes soient chauffées, lors de la commission scolaire, le DGS dit qu'il va voir ce qu'il est possible de faire, avec un système de radiateur afin d'obtenir une température de 15° environ, il faut prévoir également un point d'eau extérieur qui soit hors gel.

## JEUX :

Un budget de 200 € est alloué avec la demande de l'école maternelle pour l'achat de jeux pour la garderie ( l'info a été transmise aux instituteurs).

## ACHAT de matériel :

Bancs, tables en bois pour la nouvelle cour

Tables et chaises pour les salles de classes (réglables si possible, ce qui ne semble pas évident à trouver)

Nous demandons à Mr BASTIN de bien vouloir lister les besoins, avec les modèles qu'il souhaite, et voir le DGS afin que ce dernier puisse passer la commande.

NOM DE L'ECOLE par le Conseil municipal jeunes

Après avoir voté, il ressort que le nom de l'école retenu est « LES RAMBERTES »

Le nom ne séduit pas particulièrement les instituteurs et certains parents d'élèves, j'ai précisé comment l'idée était venue et comment le choix avait été fait par les enfants, rappelant que ceci était de leur seule initiative et voté à bulletin secret.

Nous avons demandé l'avis des enseignants sur l'emplacement du nouveau panneau, rappelant que le nom ECOLE PULBIQUE restait bien évidemment.

J'ai demandé également, à ce que l'info commence à circuler auprès des enfants qui souhaitent

être candidats au renouvellement du CMJ actuel, lequel sera à réélire en novembre 2011.

**E.B**

## INFO sur le collège :

Marc GINOT nous remet un tableau concernant l'évolution de la DHG du collège Montaigne. Dont voici les explications :

Nous constatons que malgré des effectifs en hausse depuis ces quatre dernières années, la DHG attribuée au collège de Balbigny ne cesse de diminuer.

Ainsi les effectifs ont progressé de 12% alors que la DHG ( En heure par élèves) a diminué de 5%. Il nous est difficile de concevoir une dotation horaire en diminution alors que le nombre d'élèves augmente.

La conséquence en est des classes dont les effectifs ne cessent d'augmenter au détriment de la qualité de l'enseignement.

En appliquant une DHG de 1,2 heures par élèves qui correspond à la moyenne de ces six dernières années la DHG serait en 2011 de 547 h contre 509h.

Nous émettons le souhait qu'un équilibre soit rétabli entre les effectifs et la DHG dès la prochaine rentrée scolaire.

Mr Ginot explique aux Membres du conseil municipal les difficultés rencontrées par le proviseur du collège avec la DHG et propose qu'une motion soit transmise à l'inspecteur d'académie.

Proposition adoptée à l'unanimité.

## Texte de la motion :

Nous constatons que malgré des effectifs en hausse depuis ces quatre dernières années, la DHG attribuée au collège de Balbigny ne cesse de diminuer. Ainsi les effectifs ont progressés de 12% alors que la DHG ( En heure par élèves) a diminué de 5%.

Il nous est difficile de concevoir une dotation horaire en diminution alors que le nombre d'élèves augmente.

La conséquence en est des classes dont les effectifs ne cessent d'augmenter au détriment de la qualité de l'enseignement.

En appliquant une DHG de 1,2 heures par élèves qui correspond à la moyenne de ces six dernières années la DHG serait en 2011 de 547 h contre 509h.

Nous émettons le souhait qu'un équilibre soit rétabli entre les effectifs et la DHG dès la prochaine rentrée scolaire.

### **Conseil Municipal des Jeunes :**

Une présentation des panneaux pour les écoles est faite aux membres du conseil municipal.

Les panneaux seront réalisés par la société Art et Image

L'inauguration se fera le Lundi 17 Juin à 17 heures.

Les membres du Conseil Municipal des Jeunes iront visiter le chantier de l'autoroute le mercredi 31 Aout.

### **Comité de ligne SNCF : Présentation faite par Mr André Grange**

La réunion du comité de ligne a eu lieu le 25 Mars 2011 à Feurs en présence de nombreux usagers ainsi que de Messieurs Nigay et Taite.

Mme Riamont prend la présidence du comité.

Concernant la ligne TER Roanne Saint Etienne la desserte est stable avec une modification des horaires pour un gain de 10 minutes entre les deux villes.

Le taux de ponctualité sur cette ligne est de 95%

Concernant Balbigny 42000 personnes ont pris le train à Balbigny ce qui représente une baisse de fréquentation de 1%

Des travaux auront lieu sur la ligne du 18 Avril au 13 Mai.

Un site internet est à disposition des usagers à l'adresse [www.comitedeligne.rhonealpes.fr](http://www.comitedeligne.rhonealpes.fr)

## **LES BUDGETS 2011**

PL FRECON présente les budgets 2011 en commençant pour les budgets dits « techniques », à savoir ceux réservés aux zones dont la structure permet de dégager une comptabilité de stocks.

Ainsi, tous les travaux sont comptabilisés en section de Fonctionnement au chapitre 60 ; de même les ventes sont constatées au compte 7015 « Vente de terrains ».

Ensuite, il convient de créer les stocks de terrains à vendre : débit C/3555 par crédit C/71355.

Puis de constater les sorties des terrains vendus : débit C/71355 par crédit C/3555.

Ces doubles opérations sont d'ordre budgétaire et viennent augmenter les opérations en masse.

Le déficit de la section d'Investissement correspond au montant comptable des terrains restant à vendre.

### **I) ZAC DU LEVANT**

Les travaux inscrits correspondent essentiellement aux études en cours pour 40 000 €.

Par suite, ces travaux sont intégrés au stock à vendre : d' où une recette d'ordre au C/71355 et une dépense au C/3555 pour 40 000 €.

La section d'Investissement reprend le déficit de l'année 2010 pour 313 849 €, qui correspond à l'intégration du terrain en provenance du budget communal.

Les dépenses d'Investissement s'élèvent donc à 353 849 € qui sont équilibrées par la sortie du stock, C/3555, de la vente espérée de ce stock même si celle – ci ne sera possible que dans plusieurs années.

Cette vente est inscrite en section de Fonctionnement, pour 353 849 € au compte 7015.

Ainsi, la section d'Investissement est équilibrée à hauteur de 393 849 €.

[Budget adopté à l'unanimité](#)

## **II) ZONE DE CHANLAT**

En section de Fonctionnement, les différentes dépenses relatives aux achats de terrains et aux travaux d'aménagement sont répertoriées dans les articles du chapitre 60 et s'élèvent à 127 000 €.

Le reversement de l'excédent prévisionnel est inscrit au C/6522 pour 18 321 €.

Les sorties de stocks atteignent 301 799 €, conformes au stock constitué après les travaux 2011..

Les dépenses de Fonctionnement atteignent 447 120 €.

Elles sont équilibrées en recettes par l'excédent 2010 reporté ( 120 € ), les ventes en cours ( 320 000 € ) et l'opération d'ordre de constitution du stock 2011 ( 127 000 € ), soit un total de 447 120 €.

Les dépenses d'Investissement sont composées de déficit d'Investissement ( 174 799 € ) et des aménagements réalisés en 2011 ( 127 000 € ) et sont équilibrées par les recettes d'ordre relatives aux sorties de stock ( 301 799 € ).

G. DUPIN demande si l'ensemble des travaux, notamment Eau et Assainissement, sont inclus dans le prix de vente. Le Maire répond qu'en principe oui, sauf que des travaux supplémentaires ont dû être réalisés, notamment pour l'écoulement des eaux.

PL FRECON en déduit que l'excédent prévisionnel que devait procurer la vente de cette Zone va se réduire, ce qui est dommage car elle constituait commercialement la plus belle opportunité sur le territoire communal.

S. BACCONIN remarque l'essentiel est de développer la commune par l'apport d'activité et d'emplois, et non pas de réaliser un bénéfice commercial.

Après débat, le Maire est mandaté par le Conseil pour vendre cette Zone au mieux, à tout le moins pas en – dessous des terrains proposés par la CCBY à Bois Vert 2° tranche.

[Budget adopté à l'unanimité](#)

## **III) BUDGET DE LA COMMUNE**

Revenons à une structure de budget plus traditionnelle...

### **1) SECTION DE FONCTIONNEMENT**

La section de Fonctionnement est équilibrée, en dépenses et en recettes, à 2 280 933,21 €

PL FRECON liste ensuite les dépenses chapitre par chapitre.

Le chapitre 011 « Charges à caractère général » s'élève à 516 868 €.

Parmi les principaux articles abondés, méritent attention :

- 1 L'Electricité-Gaz pour 100 000 €
- 2 L'alimentation pour le restaurant scolaire pour 28 000 €
- 3 Le crédit-bail mobilier pour 13 000 €
- 4 La maintenance pour 35 000 €
- 5 Les primes d'assurances pour 32 000 €
- 6 Les crédits d'entretien ( C/615 ) sont fixé à des montants raisonnables mais qui ne laisseront pas trop de marge.

Sur ce chapitre, l'accent est porté sur le suivi des dépenses de maintenance qui regroupent des contrats très divers : chaudière, fermetures portes, etc....

Le chapitre 012 « Charges de Personnel » s'élève à 773 575,21 € en progression de 5%.

Il prend en compte les avancements d'échelon ( 11 agents concernés ), mais également le recrutement à temps partiel d'une personne dédiée à la sécurité.

Le chapitre 014 « Atténuation de produits » inclut les reversements à effectuer sur les recettes essentiellement fiscales. Il atteint 159 745 € et est essentiellement composé du reversement au FNGIR ( 147 445 € ).

En effet, la réforme de la taxe Professionnelle a créé un Fonds de Garantie qui permet aux collectivités perdant des recettes dans le nouveau système, de percevoir un montant identique aux années précédentes.

Ce Fonds est alimenté, entre autres, par les collectivités comme BALBIGNY, pour lesquelles la réforme génère des recettes supplémentaires...Nous reversons donc 159 745 € à ce Fonds.

Côté prévisions Recettes, les montants bruts des divers éléments fiscaux seront inscrits en totalité. : il n'y a pas de compensation lors de la présentation budgétaire.

Le chapitre 65 « Autres Charges de gestion courante » s'élève à 319 889 €.

Il comprend, entre autres, les indemnités des élus ( 62 100 € ), la participation au Service Départemental Incendie ( 71 789 € ).

Les contributions aux organismes de regroupement atteignent 6 900 € ( Fédérations des maires Ecole de Musique, Umar etc....).

Les travaux d'entretien réalisés par le SIEL s'élèvent à 43 000 €.

Pour la Crèche et l' OGEC, les crédits atteignent 94 000 €.

Enfin, le montant des subventions aux associations et organismes privés est inscrit pour 35 000 €. Il s'agit bien d'une enveloppe globale qui comprend les subventions déjà demandées par les associations, examinées en Commission des Finances et proposées au Conseil Municipal sur l' état ci – joint...Une réserve de 7 200 € est incluse cette enveloppe pour les retardataires et les demandes spécifiques.

Le chapitre 66 concerne les intérêts des emprunts pour 22 200 €

Le chapitre 67 comprend des dépenses exceptionnelles pour 5 000 € tels les ravalements de façades ( 3 000 € ) les bourses et prix ( 1 000 € ) l'aide au Comité des Fêtes ( 1 000 € ).

Les opérations d'ordre sont constituées des amortissements pour 13 656 € ( C/6811 )

Enfin et surtout, le virement à la section d'Investissement atteint 480 000 €. Il concrétise notre effort d'autofinancement propre à l'année 2011 et représente 22 % des recettes nettes courantes ce qui est appréciable...

Les recettes s'élèvent à 2 057 954 € auxquelles s'ajoute l'excédent cumulé 2009 disponible, 222 979,21 €.

Le chapitre 013 « Atténuation de charges » est limité à 6 000 €, attendu que peu d'arrêts – maladie sont en cours.

Le chapitre 70 « Produits des services et du domaine » comprennent essentiellement les repas du restaurant scolaire ( 56 000 € ) et le reversement des frais par le service « Eau et Assainissement ».

Pour les deux chapitres suivants qui représentent 86 % des recettes courantes, les éléments sont issus de données communiquées par les services préfectoraux...

Le chapitre 73 « Impôts et taxes » est le plus important : 1 082 704 € dont 1 059 621 € de contributions directes, somme en progression par rapport à 2009. Ces contributions font l'objet d'une analyse détaillée lors du sujet « vote des taux ».

La taxe additionnelle aux droits de mutation est en hausse également et atteint 16 883 €

Quant à la taxe sur les terrains devenus constructibles, 3 000 € sont prévus...

Le chapitre 74 « Dotations et participations » s'élève à 686 550 €.

La Dotation Globale Fonctionnement diminue et s'affiche à 450 511 €..

La Dotation de solidarité Rurale est de 95 857 €

Viennent ensuite les diverses dotations de compensation, notamment celle pour la Taxe d'Habitation qui progresse fortement ( 58 364 € ) en raison de la réforme fiscale. En effet, la dotation de compensation qui était auparavant versée au département de la Loire est maintenant attribuée à la commune et à la communauté de communes.

Le chapitre 75 réservé aux produits des locations est arrêté à 178 000 €.

Enfin, des opérations d'ordre de travaux en régie sont inscrites pour 10 000 €.

## 2) SECTION D'INVESTISSEMENT

Un décrit les programmes de cette section en distinguant les reports attachés aux opérations de 2010, des opérations nouvelles.

La colonne « vote » reprend l'addition des deux premières.

Les reports sont équilibrés en recettes et en dépenses à 581 864,04 €. Ils comprennent en dépenses, la reprise du déficit cumulé d'Investissement pour 209 722,28 € et en recettes, l'effort d'autofinancement réel attaché à l'année 2010 pour 410 364,04 €.

Cet ensemble ne constitue que la reprise des restes à réaliser votés lors du dernier conseil municipal.

Les opérations nouvelles s'équilibrent à 1 202 481 €. Trois programmes sont principalement impactés :

- 1 La voirie pour 128 447 €
- 2 Concillon 1° tranche pour 281 704 e
- 3 Le restaurant scolaire pour 295 800 €...

Vient ensuite le programme « Bâtiments » pour 87 000 €.

Le capital des emprunts à rembourser s'élève à 98 250 €.

Le financement de ces opérations nouvelles repose essentiellement sur :

- 1 L'autofinancement prévisionnel 2011 pour 470 000 €,
- 2 Le FCTVA pour 69 673 €,
- 3 La Taxe Locale d'Équipement pour 50 000 €,
- 4 Les subventions pour 300 300 € dont 75 000 € via la Communauté de Communes de Balbigny.

Enfin, une prévision d'emprunt à concurrence de 150 000 € est nécessaire pour cet équilibre.

PL FRECON indique que cet éventuel recours à l'emprunt n'est pas inquiétant.

D'une part, le taux d'endettement de 2010 était de 4,27 % ; il passe à 6 % en 2011 en comprenant l'impact du nouveau prêt de 200 000 € réalisé l'an passé. En conséquence, un nouvel emprunt de 150 000 € ne bouleversera pas l'endettement. De plus, compte tenu de la remontée des taux d'intérêts ( + 0,5 % en valeur sur les six derniers mois ), emprunter à un taux attractif serait une bonne opération.

D'autre part, il permet de développer l'effort d'équipement de la commune sur un rythme plus élevé que celui de 2010 : au total, les dépenses réelles inscrites représentent 1 300 000 € ! ...



Nous ne réaliserons sans doute pas tous ces programmes, mais les crédits sont en place. La section d'Investissement est équilibrée à 1 602 345,04 €.

Mr Thomas intervient pour demander que, lors des futures votes du budget, la commune s'engage à ce que les commissions aient le temps nécessaires pour aller au bout des réflexions et que chacun puisse s'exprimer.

[Vote : 15 Pour 8 Abstentions.](#)

#### **IV) BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

La section de Fonctionnement est équilibrée à 210 454,80 €.

Les dépenses comprennent essentiellement le remboursement des frais à la commune ( 30 000 € ), la dotation aux amortissements ( 68 439,40 € ) et l'effort d'autofinancement 2011 pour 100 000 €. Les intérêts des emprunts ne représentent que 637 €.

En recettes, nous retrouvons l'excédent cumulé 2009 pour 114 001,80 €.

Quant aux redevances, elles atteignent 81 500 €, en forte diminution par rapport à 2010 en raison notamment de la fermeture de la Fromagerie. Les amortissements de subventions s'élèvent à 14 453 €.

La section d'Investissement est équilibrée à 801 172 €.

Les travaux d'assainissement sont inscrits pour 251 96 €, dont 151 696 € pour le programme « Rue du Four à Chaux-rue de l' Industrie ».

Les travaux d'AEP atteignent 532 875 €, dont 331 500 € pour la station de traitement, la recherche d'eau et les captages de Chassagny figurent pour 95 600 €. Le programme « Rue du Four à Chaux-rue de l' Industrie » est inscrit pour 60 000 €.

Les principales recettes sont constituées par :

- 1 L'excédent reporté de 2009 pour 463 908 €,
- 2 L'effort d'autofinancement 2011 pour 100 000 €,
- 3 Les amortissements pour 68 439 €, le reste est composé des subventions.

[Adopté à l'unanimité](#)

<b>LA FISCALITE 2011</b>
--------------------------

#### **I) LES CHIFFRES 2011.**

Consécutifs à la réforme de la taxe professionnelle deuxième phase, ils sont issus des données préfectorales.

PL FRECON commente le tableau décrivant l'évolution des recettes fiscales globales comprenant tant les impôts locaux que les dotations de compensation, entre 2010 et 2011.

Les points principaux sont les suivants :

- 1 Disparition de la compensation – relais (351 448 €) et son intégration dans les 4 taxes.
- 2 Ces dernières atteignent en montant brut 2011 969 708 €.
- 3 S'y ajoutent la CVAE (part la nouvelle taxe professionnelle basée sur la valeur ajoutée) 77 569 €, l'IFER (imposition sur les réseaux) pour 8 461 € et la taxe additionnelle sur le Foncier Non Bâti pour 3 883 €.
- 4 Vient ensuite en réduction, le reversement de la commune au Fonds National de Garantie (147 445 €)

Pour les compensations, la principale variation provient de celle attachée à la Taxe d'Habitation qui passe de 35 236 € à 58 364 €. Attendu qu'en 2011, la commune encaisse la part de Taxe d' Habitation, qui était jusque là attribuée au Conseil Général de la Loire, la part de compensation affectée auparavant au Conseil Général revient à la commune.. Ainsi, l'ensemble des compensations passe de 70 200 € à 91 052 €.

En conclusion, l'ensemble « impositions + compensations » passe de 935 037 € à 1 003 228 €, déduction faite du reversement au Fonds National de Garantie. Cela signifie que les bases globales de la commune ont bien augmentées entre 2010 et 2011.

## **II) LE VOTE DES TAUX**

L'état 1259, produit par les Services Préfectoraux, présente les taux de référence 2010. Il s'avère qu' hormis les taux des deux taxes foncières, des écarts très importants apparaissent.

Ainsi, le taux de Taxe d'Habitation passe de 7,16 % à 14,92 %.

*Il ne s'agit en aucune manière d'une augmentation de ce taux.*

Simplement, le nouveau taux de référence (14,92 %) inclut la part de Taxe d'Habitation qui était en 2010 votée par le Conseil Général. Cette fraction s'élève à 7,27 %.

Ainsi, le nouveau taux est calculé comme suit : 7,16 Commune + 7,27 Fraction du Conseil Général x 1,034, coefficient de transfert des frais de gestion = 14,92 %.

Pour nos citoyens contribuables, l'augmentation de la taxe d'Habitation 2011 sera principalement due à la hausse de leur base ( une partie forfaitaire fixée chaque année par l'Etat, une partie propre aux variations pouvant affecter chaque habitation en fonction de travaux réalisés ).

Le second taux véritablement affecté est celui de la Contribution Foncière Economique.

Le taux de référence présenté pour 2010 atteint 18,84 %. Il comprend le taux voté par la commune en 2010 ( 8,34 % ), augmenté de ceux du département et de la région votés en 2010., plus éventuellement du taux 2009 de la cotisation nationale de péréquation.

Tout comme pour la Taxe d'Habitation, le vote de la CFE au niveau de son taux de référence 2010, soit 18,84 %, ne doit pas, à bases égales, provoquer d'augmentation fiscale.

[Pas de hausse de la taxe d'habitation votée par le conseil municipal de Balbigny](#)

[Adopté à l'unanimité.](#)

**Plateforme d'enrobé** :Mr le maire indique qu'une réunion publique aura lieu avec les responsables de la société EUROVIA a la salle Concillion

**Restaurant scolaire** :Après réunion avec Mr Rivollier le planning suivant a été établi.

15/04/2011 Dossier de consultation des entreprises.

13/05/2011 Retour des dossiers par les entreprises

16/05/2011 Commission des marchés publics

23/05/2011 Réunion conseil municipal

fin Juin début des travaux

fin Septembre Batiment hors d'eau hors d'air.

**Laiterie** : Monsieur le Maire indique que la laiterie sera définitivement fermée fin Avril

**Agent de sécurité pour la traversée des enfants des écoles.**

Monsieur le D.G.S précises que les aides pour ce type de recrutement ont été restreintes et que la commune recherche quelqu'un ayant le profil et inscrite à pole emploi.

On peut éventuellement bénéficier d'une convention permettant le financement de 60% du poste pendant six mois.

La séance est levée à 23 heures 55 par monsieur Régny, Maire de la commune de Balbigny